PROJET SOLAIRE DE VIENNAY (79)

Présentation du projet

Le Groupe Quadran porte un projet de centrale solaire sur la commune de Viennay dans le département des Deux Sèvres, en région Nouvelle Aquitaine.

Le projet prend place sur les terrains réaménagés de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) entrés en période de Suivi Long Terme du Groupe Suez, il est situé à environ 1,7 km au nord-ouest du village, au lieu-dit « l'Hermitage ».

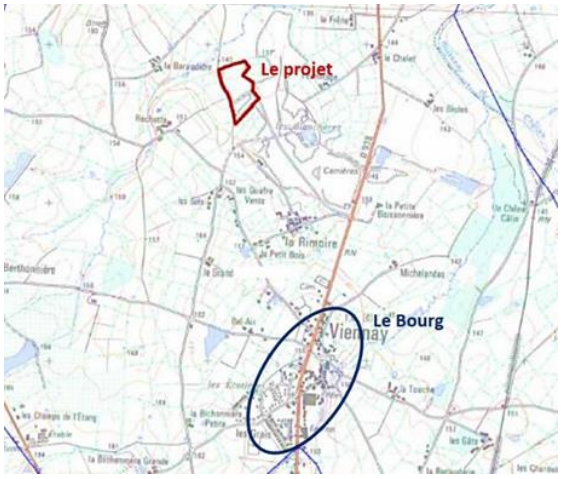

Localisation du projet

Photographie du site depuis le nord-ouest de la zone

- **Présentation technique**

Une seule parcelle est concernée par le projet, il s'agit de la parcelle A 692, d'une surface cadastrale totale de 5,82 ha. **La zone clôturée pour la mise en œuvre du projet ne concerne que 3,9 hectares.** L'altimétrie sur l'ensemble du site varie entre +139 m et +146 m NGF, le terrain est relativement plat.

Les terrains superficiels ne sont pas naturels, il s'agit de sols remaniés. La composition des sols est, de haut en bas : terre végétale sur 30 cm, puis 1 m d'argile, puis les déchets enfouis. Le projet prend donc place sur des terrains anthropisés de par la nature de l'activité antérieure.

Il est prévu actuellement qu'environ 7680 panneaux seront installés, orientés vers le sud-est, inclinés à 25° et répartis sur 256 tables de 30 panneaux. **La puissance prévue du site est donc d'environ 2 265 kWc.**

Les panneaux solaires seront fixés sur des gabions posés à même le sol, sans perturber l'étanchéité du sol comme il est d'usage sur une zone polluée. Le point bas sera à 80 cm du sol et le point haut à 2,20 m. Les modules prévus aujourd'hui pour être mis en œuvre ont des dimensions de (longueur x largeur x épaisseur en mm) : 1640 x 992 x 40 et ont une puissance de 295 Wc chacun. Ces modules sont testés contre les chocs, les charges de pression et sont traités pour être antireflets.

Le nettoyage des panneaux sera effectué par rinçage à l'eau douce lors des déplacements sur le site des équipes de l'exploitation et de la maintenance.

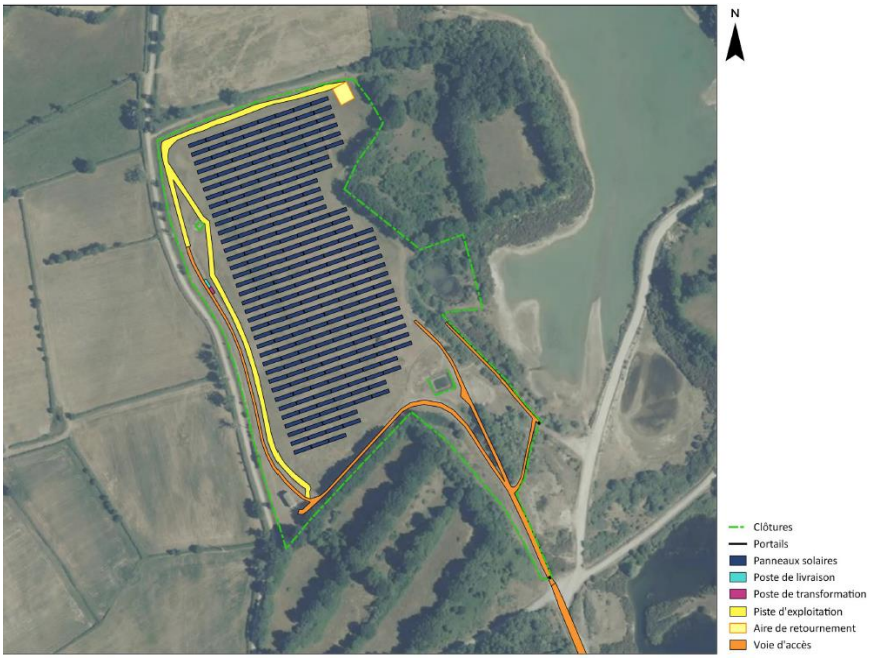

Schéma d'implantation du projet solaire

Les locaux techniques seront composés d'un **poste de livraison (PDL) et d'un poste de transformation (PTR),** et installés côte à côte en bordure ouest du projet, dans l'enceinte clôturée du site.

La clôture déjà existante de l'ISDND sera remplacée par une clôture neuve de 2 m de hauteur. La zone projet est située à proximité de la route départementale D938 et est donc accessible depuis cette route, en empruntant les chemins existants qui rejoignent l'ISDND du Groupe Suez. **L'accès se fera par le portail situé en zone sud**.

Le terrain sur lequel va prendre place le projet est adjacent aux terrains d'anciennes carrières, maintenant sous eau, et s'insère au sein d'un territoire de terres pâturées et cultivées. **Aucune partie des installations qui seront mises en œuvre n'est située en espace boisé classé, ni en espace paysager à conserver**.

Cependant, la ZNIEFF de type 1 « Carrières de Viennay » est intégrée sur le site du projet. Il est démontré dans l'Etude d'Impact Environnemental que le projet n'impactera pas de manière dommageable cette zone.

- **Déroulement du projet**

Les différentes études paysagères et environnementales ont été menées de 2017 à 2018 en vue de la rédaction de l'étude d'impact, nécessaire à la réalisation de tout projet de cette nature. **Le dossier de demande de Permis de Construire a été déposé le 19 avril 2018, il porte le numéro PC 079 347 18 P0002**.

Par ailleurs, les dispositions en vigueur du Plan Local d'Urbanisme de la commune ne permettent pas d'envisager le projet, malgré le caractère d'intérêt général avéré. Elles doivent donc être revues afin d'être mises en compatibilité avec le projet, conformément aux articles L.153 et suivants du code de l'urbanisme.

Par courrier en date du 13 avril 2018, le Maire de Viennay émet un avis favorable au projet photovoltaïque porté par la Société Quadran sur le territoire communal. **Par délibération en date du 26 avril 2018, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine prescrit le lancement d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Viennay en mettant en avant son caractère d'intérêt général**.

Conformément à l'Article L 123-6 du Code de l'Environnement, une enquête publique conjointe pour les deux procédures d'instruction du Permis de Construire et de Mise en Compatibilité du PLU sera menée.